

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **1<sup>er</sup> mars 2010**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1	Pierre Lavallée	Siège No 4	François Vallières
Siège No 2	Louis Bissonnette	Siège No 5	Alain-Serge Vigeant
Siège No 3	Karine Fleury	Siège No 6	Alain Bahl

Est également présente  
Martine Bernier, directrice générale — secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**R 2010-03-65**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.

Les varia demeurent ouverts.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 1er MARS 2010**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal — séance du 1er février 2010

**Conseil**

**Administration**

- 4 Adoption des comptes à payer - Février 2010
- 5 Vérification comptable 2009 - Mandat
- 6 Incompressibles 2010
- 7 Liste vente pour taxes 2010
- 8 Carrière / Sablières indexation 2010
- 9 Achat d'épinglettes
- 10 Congrès ADMQ 2010 - 19 au 21 mai - Québec
- 11 Lettre d'appuie - Éco Marché de L'Avenir
- 12 Rencontre SQ - 17 mars 2010
- 13 Dépôt inventaire SSI et Loisirs

**Sécurité incendie**

- 14 Achat mars 2010

**Voirie**

- 15 Formation - Drainage réseau routier
- 16 Subvention discrétionnaire 2009 - Travaux complétés
- 17 Rechargement 2010

- 18 Abat-poussières 2010
- 19 Achat déclencheur - Lames de charrues
- 20 Déneigement - Route Beaulac
- 21 Mack Rouge - Réparation embrayage

#### **Hygiène du milieu**

- 22 Permis Vacuum Drummond
- 23 Permis Vacuum 2000
- 24 Permis Vacuum D.L.
- 25 RIGD Bas-St-François - Virée rue des Pins

#### **Urbanisme et zonage**

- 26 Inspecteur en urbanisme - Horaire été 2010
- 27 Mandat Me Brassard - Révision des règlements - eaux usées
- 28 Candidature CCU - M. Jean-Marc Champoux
- 29 Piste cyclable - Demande d'appui à la CSDC
- 30 Piste cyclable - Mandat - aménagiste

#### **Loisirs et culture**

- 31 Maison de la Culture - Jeudi en chanson
- 32 Loisirs - Pelle pour la patinoire
- 33 CSDC - Programme Brigadier scolaire
- 34 Dépôt projet Maison de la Culture

#### **Général**

##### **Varia :**

- 35 **Correspondance**  
Correspondances reçues - Février 2010
- 36 **Période à l'assistance**
- 37 **Levée de l'assemblée**

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-66**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2010**

Il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2010, tel que rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

## CONSEIL

### ADMINISTRATION

R 2010-03-67

#### 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – FÉVRIER 2010

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de février 2010, tels que présentés.

#### Comptes à payer Conseil de mars 2010

Fournisseur	Paiement
Action Solutions Sans Fil inc	310.86 \$
Bell Canada	121.21 \$
Bell Canada	78.19 \$
Bell Canada	342.93 \$
Exova	74.50 \$
Exova	137.71 \$
Quincaillerie Jacques Provost inc	24.82 \$
Chambre de commerce de Drummond	14.00 \$
Chambre de commerce de Drummond	14.53 \$
Noble Craig	92.68 \$
Groupe Maska Inc.	232.82 \$
Groupe Maska Inc.	1.55 \$
Groupe Maska Inc.	338.52 \$
Groupe Maska Inc.	51.36 \$
Groupe Maska Inc.	129.81 \$
Groupe Maska Inc.	50.79 \$
Groupe Maska Inc.	13.84 \$
Hamel Propane inc	1 442.20 \$
Hamel Propane inc	312.18 \$
Hamel Propane inc	262.05 \$
Infotech	151.33 \$
Infotech	29.62 \$
Valliere Mathieu	91.63 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	157.08 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	51.35 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	161.27 \$
Megaburo	90.38 \$
Megaburo	1.68 \$
MRC Drummond	9.00 \$
MRC Drummond	1 135.60 \$
Municipalité Durham-Sud	280.06 \$
Municipalité Durham-Sud	1 500.24 \$
Petite Caisse	4.99 \$
Petite Caisse	347.79 \$
CCH Publication Ltée	246.75 \$
CCH Publication Ltée	383.25 \$
CCH Publication Ltée	(383.25) \$
Service de Cric Drummond	20.58 \$
La Coop Fédérée	2 102.89 \$
Ste-Marie Centre du Camion	868.58 \$
Ste-Marie Centre du Camion	56.03 \$
Transcontinental inc	622.17 \$
Bernier Martine	163.63 \$
Bernier Martine	37.21 \$
Industrie Canada	270.00 \$
Coulombe Fanny	18.50 \$

Coulombe Fanny	37.50 \$
La Recharge	58.64 \$
XITTEL inc.	113.22 \$
Rose Francis	96.51 \$
Municipalité de St-Félix de Kingsey	14.98 \$
Lynch Sydney	91.94 \$
Lynch Sydney	36.24 \$
Le Groupe J.S.V. Inc.	304.76 \$
Wurth Canada Limited	190.56 \$
	<b>13 409.26 \$</b>

### Incompressibles Conseil de mars 2010

Fournisseur	Paiement
Ministre des finances	350.00 \$
Bell Mobilite	37.93 \$
Bell Mobilite	39.30 \$
Bell Mobilite	32.28 \$
Croix rouge canadienne	330.00 \$
Imprimerie Lemire	507.94 \$
CMP Mayer Inc.	332.98 \$
Commission scolaire des Chênes	310.00 \$
Deak Daniel	93.58 \$
Succ. Georges Henri Bissonnette	15.17 \$
Drummond Electrique	565.57 \$
Hydro-Quebec	417.33 \$
JDL Enr.	366.84 \$
Martel, Brassard, Doyon	939.69 \$
Construction Francis Ménard	588.76 \$
Ministre du Revenu du Quebec	25.03 \$
MRC Drummond	3 078.39 \$
R.I.G.D. Bas St-François	6 455.83 \$
Station Cote et Fils	307.17 \$
Transport Claude Boyce Inc.	185.30 \$
Jocelyn Drouin inc	778.84 \$
Bernier Martine	105.20 \$
	<b>15 863.13 \$</b>

<b><u>SALAIRE MARS 2010</u></b>	
Salaire net février 2010	14 745.27 \$
Remises provinciales février 2010	3 436.06 \$
Remises fédérales février 2010	1 464.07 \$
<b>SOUS-TOTAL SALAIRE FÉVRIER 2010</b>	<b>19 645.40 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL CAP MARS 2010</b>	<b>13 409.26 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES MARS 2010</b>	<b>15 863.13 \$</b>
<b><u>TOTAL COMPTES À PAYER, MARS 2010</u></b>	<b><u>48 917.79 \$</u></b>

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-03-68

#### **5. VÉRIFICATION COMPTABLE 2009 – MANDAT**

**ATTENDU QUE** la vérification comptable de l'année financière 2009 est à effectuer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé le conseiller François Vallières et résolu de confier au cabinet Samson Bélair/Deloitte & Touche la vérification comptable, pour l'année financière 2009.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-69**

**6. INCOMPRESSIBLES 2010**

**ATTENDU QUE** les dépenses incompressibles doivent être établies chaque année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité à payer les dépenses incompressibles et à affecter les postes budgétaires ci-après mentionnés, à la réception des factures ou à l'échéance de leur paiement soit :

- Rémunération et allocations de dépenses du maire et des conseillers;
- Rémunération des employés municipaux;
- Rémunération des pompiers volontaires;
- Retenues sur les salaires à verser aux gouvernements;
- Frais de poste;
- Téléphone (Bell Canada et Bell mobilité, Xittel);
- Internet (CSDC, Xittel);
- Hydro Québec;
- Remboursement de client au crédit;
- Tout montant dû suite à l'octroi d'un contrat par résolution;
- Tout achat autorisé par résolution du conseil.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-70**

**7. LISTE DE VENTE POUR TAXES 2010**

**ATTENDU QUE**, en vertu de l'article 985 du Code Municipal, les arrérages se prescrivent par trois (3) ans, et qu'à la séance du 2 février 2009 la résolution R 3595-02-09 fut adoptée;

**ATTENDU QUE** la liste des personnes endettées envers la municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond au plus tard le 12 mars 2010 en vue de vente pour non-paiement de taxes;

**ATTENDU QU'**un avis de rappel a été envoyé par courrier recommandé le 10 février 2010, aux contribuables ayant un solde impayé en date du 31 décembre 2008;

**ATTENDU QU'**à la date de la présente séance, la liste des personnes endettées s'établit comme suit :

Municipalité de L'Avenir			
Vente pour non-paiement de taxes 2008-2009			
#	2008	2009	G-TOTAL
84	82.60 \$	89.29 \$	171.89 \$
152	234.19 \$	287.46 \$	521.65 \$
163	103.39 \$	81.23 \$	184.62 \$
189	773.79 \$	713.10 \$	1 486.89 \$
202	15.52 \$	845.29 \$	860.81 \$
222	22.89 \$	616.04 \$	638.93 \$
238	215.31 \$	1 787.19 \$	2 002.50 \$
311	340.61 \$	856.44 \$	1 197.05 \$

404	775.41 \$	1 111.29 \$	1 886.70 \$
769	6.42 \$	369.60 \$	376.02 \$
825	81.89 \$	61.74 \$	143.63 \$

2 652.02 \$	6 818.67 \$	9 470.69 \$
-------------	-------------	-------------

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de faire parvenir la liste dans les délais prescrits à la MRC de Drummond;

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-71**

**8. CARRIÈRES / SABLIERES – INDEXATION 2010**

**ATTENDU QUE** l'article 7 du règlement numéro 623-08, relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, prévoit que le montant du droit payable par tonne métrique sera indexé annuellement;

**ATTENDU QUE** le pourcentage ainsi que le montant applicable sont publiés annuellement à la Gazette Officielle du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu que pour l'année 2010, le droit payable par tonne métrique pour toutes substances assujetties en vertu du règlement numéro 623-08 est fixé à 0.51 \$, conformément à la publication des tarifs 2010 à la Gasette Officielle du Québec.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-72**

**9. ACHAT D'ÉPINGLETTES**

**ATTENDU** la réception de trois (3) offres de service pour la fabrication d'épinglette aux armoiries de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser l'achat de 500 épinglettes au coût de 1.23 \$ plus les taxes applicables et plus les frais de graphisme pour la production d'un fichier vectoriel.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-73**

**10. CONGRÈS ADMQ 2010 – 19 AU 21 MAI - QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le congrès de L'Association des Directeurs Municipaux du Québec, (ADMQ) se tiendra du 19 au 21 mai 2010 dans la ville de Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière Martine Bernier à s'inscrire à ce congrès et d'autoriser une dépense approximative de 1 373.48 \$ taxes incluses qui couvrira les frais d'inscription au congrès, de déplacement, d'hébergement et de repas.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-03-74

**11. LETTRE D'APPUIE – ÉCO MARCHÉ DE L'AVENIR**

**ATTENDU** le projet d'éco Marché de L'Avenir, initiative de producteurs locaux et de la région;

**ATTENDU QUE** ce projet permettra aux citoyens de se procurer facilement les aliments produits dans leur région et stimulera l'économie locale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'appuyer le projet de l'Éco Marché de L'Avenir.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**12. RENCONTRE SQ – 17 MARS 2010**

Faisant suite à une invitation reçue de la S.Q. (Sûreté du Québec), pour le mercredi 17 mars 2010 à Drummondville concernant l'énoncé d'orientations en matière de sécurité routière, le maire Jean Parenteau sera présent à cette rencontre.

**13. DÉPÔT INVENTAIRE SSI ET LOISIRS**

Sont déposés au présent conseil, les inventaires du SSI de la municipalité (Service de Sécurité Incendie) ainsi que du centre des Loisirs.

R 2010-03-75

**SÉCURITÉ INCENDIE**

**14. ACHAT MARS 2010**

**ATTENDU QU'**une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



**Service incendie Municipalité de L'Avenir**

**Demande d'achat pour mars 2010**

	Coût unit.	Qté	Total	
<b><u>Matériel d'intervention</u></b>				
02 220 00 725	Clé à tuyau universelle Akron style 10	35.00 \$	1	35.00 \$
02 220 00 725	Lampe 6V Streamlight FireBox avec chargeur pour 6208	170.00 \$	1	170.00 \$
02 220 00 725	Pile de recharge pour radio portatif Icom	75.00 \$	5	375.00 \$
02 220 00 725	Couteaux de recharge pour cisaille Amkus AMK-25	2 100.00 \$	1	2 100.00 \$
02 220 00 725	Embouts de recharge pour écarteur Amkus AMK-28	450.00 \$	1	450.00 \$
02 220 00 725	Bouteille de gaz de calibration pour détecteur 4 gaz	260.00 \$	1	260.00 \$

**Formation**

02 220 01 454	Formation Pompier I de Janin Ducharme, 4 versements en 2010 dont le premier en mars selon la convention de service de la c.s. des Chênes (total pour 2010->)	1 680.00 \$	1	1 680.00 \$
<b>Total de la demande</b>				<b>5 070.00 \$</b>

**ATTENDU QUE** ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2010;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 5 070 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**VOIRIE**

**R 2010-03-76**

**15. FORMATION – DRAINAGE RÉSEAU ROUTIER**

**ATTENDU QUE** LE programme de formation de la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités) offre une formation « Gestion de la voirie municipale – **Module 1** – Drainage du réseau routier » à Saint-Liguori les 30 et 31 mars 2010 au coût 445 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'inspecteur en voirie, Monsieur Sidney Lynch à s'inscrire et à participer à la formation offerte par la FQM, « Gestion de la voirie municipale – Module 1 – Drainage du réseau routier » à Saint-Liguori les 30 et 31 mars 2010 au coût 445 \$ plus taxes. Il est aussi résolu de rembourser les frais d'hébergement, de déplacement et de repas pour un montant total maximal n'excédant pas 1 000 \$ incluant le coût d'inscription à la formation.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-77**

**16. SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE 2009 – TRAVAUX COMPLÉTÉS**

**ATTENDU QUE** dans le but de compléter le dossier de demande de subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier, auprès de Transport Québec, une résolution du conseil municipal doit confirmer l'exécution des travaux;

**ATTENDU QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux de rechargement exécutés sur les rangs 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> pour un montant subventionné de 16 000 \$;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été exécutés sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;

**ATTENDU QUE** copies des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des transports doivent être jointes au formulaire à remplir pour recevoir le remboursement de la subvention;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de confirmer l'exécution des travaux et d'autoriser la directrice générale à remplir le formulaire de



demande de remboursement de la subvention à être acheminée au Ministère des Transports dans les délais prescrits;

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-78**

**17. RECHARGEMENT 2010**

**ATTENDU QUE** les travaux de rechargement seront bientôt à effectuer et qu'un montant de 20 000 \$ est prévu au budget 2010;

**ATTENDU** la réception de deux offres de services pour du gravier 0 - ¾.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller Louis Bissonnette et résolu de rendre disponible un montant de 20 000 \$ afin de procéder à des travaux de rechargement. Il est aussi résolu d'accepter l'offre de service de J. Noël.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-79**

**18. ABAT-POUSSIÈRES 2010**

**ATTENDU QUE** l'épandage d'abat-poussière sera bientôt à effectuer et une somme de 27 000 \$ est prévue au budget 2010;

**ATTENDU QUE** la directrice générale/secrétaire-trésorière Martine Bernier demandera à l'inspecteur en voirie, Monsieur Sidney Lynch, de fournir deux à trois (2 à 3) soumissions avant de procéder à l'achat afin de s'assurer du coût le plus avantageux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de rendre disponible le montant budgété de 27 000 \$ afin de procéder aux travaux d'épandage d'abat-poussière pour l'année 2010;

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-80**

**19. ACHAT DÉCLENCHEUR – LAMES DE CHARRUES**

**ATTENDU QUE** la recommandation de l'inspecteur en voirie afin d'installer sur un des deux (2) camions de voirie, un dispositif de lames mobiles pour la charrue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser une dépense de 2 100 \$ pour l'achat et l'installation d'un dispositif de lames mobiles pour charrue.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-81**

**20. DÉNEIGEMENT – ROUTE BEULAC**

**ATTENDU QUE** M. René Beulac est chargé du déneigement de la route Beulac;

**ATTENDU QUE** la municipalité contribue financièrement, auprès de Monsieur Beulac, au coût dudit déneigement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'autoriser un versement de 720.90 \$ à Monsieur René Beulac pour le déneigement de la route Beulac, pour la saison hiver 2009-2010.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-82**

**21. MACK ROUGE – RÉPARATION EMBRAYAGE**

**ATTENDU** la résolution R 2010-02-51;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 4 125.69 \$ pour la réparation de l'embrayage du camion Mack rouge.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-83**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**22. PERMIS VACUUM DRUMMOND**

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Avenir a adopté, en date du 7 avril 2008, le règlement No 620-08 et en date du 2 mars 2009, le règlement numéro 630-09, concernant la vidange des fosses septiques des résidences isolées du territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** pour procéder à la vidange des fosses septiques située sur le territoire de la municipalité de L'Avenir, tout entrepreneur doit détenir un permis en vertu du règlement 630-09;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur Vacuum Drummond répond aux exigences requises en vertu du règlement 630-09;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de permettre la vidange de fosses septiques situées sur le territoire de la municipalité de L'Avenir, à l'entreprise Vacuum Drummond, pour l'année 2010, le tout en vertu du règlement 630-09.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-84**

**23. PERMIS VACUUM 2000**

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Avenir a adopté, en date du 7 avril 2008, le règlement No 620-08 et en date du 2 mars 2009, le règlement numéro 630-09, concernant la vidange des fosses septiques des résidences isolées du territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** pour procéder à la vidange des fosses septiques située sur le territoire de la municipalité de L'Avenir, tout entrepreneur doit détenir un permis en vertu du règlement 630-09;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur Vacuum 2000 répond aux exigences requises en vertu du règlement 630-09;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu de permettre la vidange de fosses septiques situées sur le territoire de la municipalité de L'Avenir, à l'entreprise Vacuum 2000, pour l'année 2010, le tout en vertu du règlement 630-09.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-03-85

**24. PERMIS VACUUM D.L.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Avenir a adopté, en date du 7 avril 2008, le règlement No 620-08 et en date du 2 mars 2009, le règlement numéro 630-09, concernant la vidange des fosses septiques des résidences isolées du territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** pour procéder à la vidange des fosses septiques située sur le territoire de la municipalité de L'Avenir, tout entrepreneur doit détenir un permis en vertu du règlement 630-09;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur Vacuum D.L. répond aux exigences requises en vertu du règlement 630-09;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de permettre la vidange de fosses septiques situées sur le territoire de la municipalité de L'Avenir, à l'entreprise Vacuum D.L., pour l'année 2010, le tout en vertu du règlement 630-09.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-03-86

**25. RIGD BAS-ST-FRANÇOIS – VIRÉE RUE DES PINS**

**ATTENDU QUE** la RIGD Bas St-François (Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets du) Bas St-François a fait parvenir une demande écrite voulant qu'une virée puisse être accessible sur la rue des Pins.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de mandater la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier a négocié une entente écrite afin qu'une virée puisse être utilisée par les camions de la RIGD, en échange du déneigement de ladite virée.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-03-87

**26. INSPECTEUR EN URBANISME – HORAIRE ÉTÉ 2010**

**ATTENDU** les demandes à la hausse, de consultation à l'inspecteur en urbanisme, par les citoyens de la municipalité;

**ATTENDU QU'**il y aurait lieu d'augmenter les heures de présence à la municipalité, de l'inspecteur en urbanisme, d'une demi-journée à une journée par semaine;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'augmenter les heures de présence à la municipalité, de l'inspecteur en urbanisme, d'une demi-journée à une journée par semaine, le tout à compter du printemps 2010 et selon les demandes reçues.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-03-88

**27. MANDAT ME BRASSARD – RÉVISION DES RÈGLEMENTS – EAUX USÉES**

**ATTENDU QUE** le bassin actuel de taxation au niveau de la réglementation en matière d'eaux usées doit être révisé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de mandater Me Johanne Brassard de la firme Martel, Brassard, Doyon S.E.N.C. à réviser et préparer les règlements en matière d'eaux usées.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-89**

**28. CANDIDATURE CCU – M. JEAN-MARC CHAMPOUX**

**ATTENDU QUE** le CCU (Comité Consultatif en Urbanisme) est présentement en période de recrutement;

**ATTENDU QUE** la candidature de Monsieur Jean-Marc Champoux a été reçue par écrit au bureau municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'accepter la candidature de Monsieur Jean-Marc Champoux à titre de membre du CCU.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-90**

**29. PISTE CYCLABLE – DEMANDE D'APPUI À LA CSDC**

**ATTENDU QU'**un projet de piste cyclable est présentement à l'étude;

**ATTENDU QUE** le trajet planifié passerait par le parc des générations, derrière l'école de L'Avenir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de demander l'appui à la CSDC (Commissions Scolaire des Chênes) dans le projet de la piste cyclable de L'Avenir.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-91**

**30. PISTE CYCLABLE – MANDAT – AMÉNAGISTE**

**ATTENDU QUE** dans le projet de piste cyclable, les services d'un aménagiste peuvent s'avérer requis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de s'enquérir des services d'un aménagiste dans le projet de piste cyclable. Il est aussi résolu d'autoriser une dépense de 2 000 \$, pour ces services.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-92**

**URBANISME ET ZONAGE**

**31. MAISON DE LA CULTURE – JEUDI EN CHANSON**

**ATTENDU QUE** la SSJB (Société St-Jean Baptiste) fait appel à la MRC de Drummond afin de contribuer à la réalisation du projet "Jeudi en chansons, édition 2010";

**ATTENDU QUE** la Maison de la Culture souhaite s'inscrire à ce projet et possède déjà les infrastructures et services nécessaires à la tenue des spectacles proposés;

**ATTENDU QUE** ce projet n'engage aucuns frais de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu que la municipalité de L'Avenir s'inscrive au projet "Jeudi en chansons, édition 2010" en collaboration avec la Maison de la Culture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-93**

**32. LOISIRS – PELLE POUR LA PATINOIRE**

**ATTENDU QUE** le responsable de l'entretien de la patinoire recommande l'achat d'une pelle spéciale, faite sur mesure pour l'entretien de la patinoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser une dépense de 23.73 \$ pour l'achat et la fabrication sur mesure d'une pelle pour l'entretien de la patinoire.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-03-94**

**33. CSDC – PROGRAMME BRIGADIER SCOLAIRE**

**ATTENDU QUE** la résolution R 3978-12-09;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 40 \$ pour le programme Brigadier scolaire de la CSDC (Commission Scolaire des Chênes).

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**34. DÉPÔT PROJET MAISON DE LA CULTURE**

Est déposé au présent conseil, le document intitulé "Projet Maison de la Culture" de la Fondation L'Avenir en Héritage.

**35. CORRESPONDANCE**

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de février 2010 est remis à tous les conseillers.

**36. PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

**R 2010-03-95**

**37. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **8 heures 40 minutes**.

\_\_\_\_\_  
Jean Parenteau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Martine Bernier  
directrice générale –  
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 6 avril 2010.**